



Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante-cinquième et cent cinquante-sixième sessions

1. Le Conseil exécutif a tenu sa cent cinquante-cinquième session les 3 et 4 juin 2024 et sa cent cinquante-sixième session du 3 au 11 février 2025. Ces deux sessions se sont tenues en présentiel. Le présent rapport résume leurs principaux résultats.

Cent cinquante-cinquième session (3-4 juin 2024)

2. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 17 points et points subsidiaires, ainsi que 18 documents d'accompagnement. Il a adopté 12 décisions.

3. Le Conseil a pris note du rapport de la **quarantième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et des orientations qu'il contient.

4. Le Conseil a par ailleurs pris note du rapport de la quatrième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

5. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du **rapport annuel sur l'évaluation** et a décidé de procéder à la révision de la politique d'évaluation de l'OMS. Il a en outre pris note du rapport et de l'examen relatifs aux **partenariats hébergés**. Le Conseil a examiné la déclaration du **représentant des associations du personnel de l'OMS** et a pris note du rapport sur les réunions de quatre **comités d'experts**.

6. Le Conseil a nommé des membres afin de pourvoir les sept postes vacants au sein du Comité du programme, du budget et de l'administration, les sept postes vacants au sein de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire et les trois postes vacants au sein des comités des fondations ou des groupes de sélection. Le Conseil a pris note du rapport sur la composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et a décidé d'amender les Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé. Il a également nommé ses représentants à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

7. Le Conseil a pris note du rapport sur la **collaboration avec les acteurs non étatiques** et, à l'issue d'un débat approfondi, a décidé d'admettre deux acteurs non étatiques à des relations officielles avec l'OMS.

8. Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du **Comité du budget, du programme et de l'administration** et, en séance privée, les résultats de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, a examiné le processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet. À l'issue des discussions, le Conseil a adopté une décision sur ledit processus.

Cent cinquante-sixième session (3-11 février 2025)

9. Le Conseil a adopté un **ordre du jour** comptant 45 points et points subsidiaires, ainsi que 79 documents d'accompagnement. Il a adopté sept résolutions et 41 décisions.

10. Dans son rapport, le Directeur général a évoqué les principales priorités de l'OMS, notamment la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, l'élargissement de l'accès équitable à la santé, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, l'élargissement de la couverture vaccinale, la lutte contre la mortalité de la mère et de l'enfant et le renforcement des capacités de l'OMS en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux situations d'urgence. Il a donné un aperçu du processus de transformation engagé par l'OMS pour démultiplier les progrès et être efficace au bénéfice de la santé, y compris la création de la Division des sciences et les efforts axés sur la préqualification et la santé numérique. Concernant l'annonce par les États-Unis d'Amérique de leur intention de se retirer de l'OMS, il a évoqué le déficit de financement et l'avenir de l'Organisation, y compris la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources, de réaliser des économies et de prendre des mesures pour protéger l'action de l'Organisation et son personnel dans toute la mesure du possible.

11. Le Conseil a pris note du rapport des **comités régionaux**.

12. Le Conseil a également pris note des recommandations figurant dans le **rapport de la quarante et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration** et dans le **rapport de la cinquième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**.

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

13. Le Conseil a pris note du rapport sur la **couverture sanitaire universelle** et a recommandé que la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé adopte des résolutions sur le renforcement des capacités nationales de prise de décisions sur des bases factuelles pour l'adoption efficace de normes et de critères ; les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale ; le renforcement du financement de la santé à l'échelle mondiale ; et le renforcement des capacités d'imagerie médicale.

14. Prenant note du rapport sur le **suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**, le Conseil a recommandé que la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé adopte une décision sur un rapport consacré à la santé mentale à l'intention des organes directeurs de l'OMS et des résolutions sur les moyens de promouvoir une approche intégrée de la santé respiratoire et d'en faire une priorité ; l'allègement de la charge des maladies non transmissibles en favorisant la santé rénale et en renforçant les moyens de prévenir et de combattre les maladies rénales ; la prévention primaire et les soins intégrés des déficiences sensorielles, déficience visuelle et perte auditive comprises, à toutes les étapes de la vie ; et la Journée mondiale pour l'élimination du cancer du col de l'utérus.

15. Le Conseil a pris note du rapport sur **la santé mentale et le lien social** et a examiné le texte d'un projet de résolution sur la promotion du lien social au profit de la santé mondiale. Le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions.
16. S'agissant des **maladies transmissibles**, le Conseil a pris note du rapport sur la question et a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter des résolutions sur l'éradication plus rapide de la dracunculose (maladie du ver de Guinée) et sur les maladies de la peau en tant que priorité de santé publique mondiale. Il a également pris note du rapport sur la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030.
17. En ce qui concerne les **produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés**, le Conseil a pris note du rapport sur cette question contenant les rapports des douzième et treizième réunions du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, ainsi que du rapport d'évaluation du dispositif des États Membres. Il a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision dans laquelle elle prierait le Directeur général de soumettre le rapport de la quatorzième réunion du dispositif des États Membres à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session.
18. Le Conseil a pris note du rapport sur la **standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux**. Il a également prié le Secrétariat de mettre régulièrement à jour les systèmes d'information sur les dispositifs médicaux et de veiller à ce que les codes utilisés soient à jour dans les publications et les bases de données de l'OMS.
19. En ce qui concerne les personnels de santé et d'aide à la personne, le Conseil a pris note du rapport sur le **Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé**. Il a également recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une décision sur le rapport intérimaire du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé. Le Conseil, ayant également pris note du rapport sur la **Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030**, a recommandé en outre à l'Assemblée de la Santé d'adopter une résolution sur une action plus rapide pour les personnels de santé et d'aide à la personne dans le monde d'ici à 2030.
20. Prenant note du rapport sur le **projet de stratégie mondiale pour la médecine traditionnelle (2025-2034)**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la stratégie.
21. Le Conseil a pris note du rapport sur la **Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent** et a recommandé que la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé adopte des résolutions sur l'introduction de la Journée mondiale de la prématurité dans le calendrier de l'OMS ; le renforcement des approches visant à prévenir les naissances prématurées, et à assurer les traitements et les soins pour les nourrissons prématurés ; et la réglementation de la commercialisation des substituts du lait maternel par des moyens numériques.

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

22. Après un débat approfondi, le Conseil a pris note du rapport intitulé « **Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire : point sur la riposte aux principales urgences sanitaires en cours** » et a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution sur le renforcement des bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique.

23. Le Conseil a pris note du rapport sur la **mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)** et a prié le Secrétariat d'établir un rapport actualisé sur la mise en œuvre de cette résolution, qui serait présenté à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

24. Ayant pris note du rapport sur la **situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter, mutatis mutandis, la résolution EBSS7.R1 (2023) en apportant certains amendements au texte.

25. Le Conseil a pris note des rapports sur **l'examen universel de l'état de santé et de préparation et sur la poliomyélite**.

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

26. Ayant pris note du rapport sur **l'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine**, le Conseil a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution visant à mobiliser un soutien mondial pour un avenir sans plomb. Après avoir examiné le texte d'un projet de résolution sur les effets des armes nucléaires et de la guerre nucléaire sur la santé, le Conseil est convenu que les consultations sur le projet de résolution se poursuivraient pendant la période intersessions.

27. Le Conseil a pris note du rapport sur la **feuille de route pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé** et a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter ladite feuille de route.

28. Ayant pris note du rapport intitulé « **changements climatiques et santé : projet de plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé** », le Conseil a décidé que le Secrétariat continuerait à animer des consultations informelles intersessions sur le projet de plan d'action mondial sur les changements climatiques et la santé (2025-2028), de façon inclusive et transparente, de sorte que le plan d'action mondial soit adopté à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

Questions budgétaires et financières

29. Souscrivant aux orientations et aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration, et prenant note des rapports sur le **financement et l'exécution du budget programme 2024-2025** et du **projet de budget programme 2026-2027**, le Conseil a adopté un point de décision sur les résolutions et les priorités.

Questions relatives à la gestion et à la gouvernance

30. Le Conseil, ayant examiné les recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration, a pris note du rapport sur la **prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels**.

31. Passant à la question de la réforme de la gouvernance, et souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur la **réforme de la gouvernance menée par les États Membres** et a adopté une décision à ce sujet.

32. À l'issue d'un débat approfondi, durant lequel la nécessité de mener des enquêtes indépendantes, impartiales et confidentielles a été soulignée, le Conseil a pris note du rapport sur le **processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet** et a adopté une décision dans laquelle il prie le Président du Conseil exécutif et la Présidente du Comité du programme, du budget et de l'administration d'organiser des consultations informelles avec les États Membres pour éliminer les derniers points de divergence, en vue de finaliser le projet de procédures, qui serait soumis à l'examen de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa quarante-deuxième réunion.

33. Le Conseil, ayant pris note du rapport sur le **projet de mandat visant à rendre le fonctionnement du Bureau du Conseil exécutif plus efficace**, a adopté le projet de décision qui y figurait.

34. Souscrivant aux orientations du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Conseil a pris note du rapport sur le **Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat**, exprimant son soutien à ce plan et se félicitant des progrès accomplis.

35. Concernant la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques, le Conseil a pris note du rapport sur la **participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS**.

36. Examinant ensuite les stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration était prévue dans un délai d'un an, le Conseil a examiné les rapports et pris quatre décisions. Il a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé de prolonger les **orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025** jusqu'en 2030. De même, il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prolonger la durée de la **Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025** jusqu'en 2027 et de demander que soit élaborée une nouvelle stratégie mondiale sur la santé numérique pour la période 2028-2033. Il a en outre recommandé à l'Assemblée de la Santé de prolonger la durée du **Plan mondial d'action de santé publique contre la démence 2017-2025** jusqu'en 2031, conformément au Plan d'action mondial intersectoriel sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques 2022-2031, et celle du **Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant 2012-2025** jusqu'en 2030, afin de s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note des rapports sur l'**application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques** et de celui sur l'examen d'un tiers des **acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**, adoptant la décision sur les résultats de cet examen, y compris l'admission à des relations officielles d'une entité et la cessation des relations officielles avec une autre.

38. Le Conseil a pris note du rapport sur la **procédure proposée pour la correction d'erreurs dans le texte du Règlement sanitaire international (2005)** et a recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la procédure de correction proposée et de commencer à l'appliquer dès que possible pour les corrections présentées dans le document d'information.

Commissions du Conseil

39. À la suite d'un examen approfondi de l'établissement des priorités et des gains d'efficience dans les activités du Secrétariat, ainsi que du **fonctionnement et de l'impact de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire**, le Conseil a décidé de prolonger le mandat de la Commission permanente et d'en adopter une version modifiée, ainsi que d'examiner les mandats et les fonctions des différents mécanismes de gouvernance et de surveillance relatifs aux urgences sanitaires.

40. Le Conseil a décerné quatre **prix** et une **distinction**.

Questions relatives au personnel

41. Le Conseil, exprimant ses condoléances après le décès soudain du D^r Faustine Ndugulile, que le Comité régional de l'Afrique avait désigné au poste de Directeur régional de l'Afrique à sa soixante-quatorzième session, en août 2024, a décidé, répondant ainsi à l'invitation qui lui avait été faite par le Comité régional de l'Afrique, de nommer le prochain Directeur régional ou la prochaine Directrice régionale pour l'Afrique à sa cent cinquante-septième session. Il a exprimé sa profonde gratitude et sa grande appréciation à la D^{re} Matshidiso Moeti pour sa contribution inestimable à l'action de l'Organisation mondiale de la Santé dans la Région africaine.

42. Le Conseil a nommé à nouveau le D^r Hans Henri P. Kluge en qualité de Directeur régional pour l'Europe à compter du 4 février 2025.

43. Le Conseil a examiné la **déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS** et le **rapport de l'Ombudsman**.

44. Le Conseil a souscrit aux orientations données par le Comité du programme, du budget et de l'administration et a pris note du rapport sur les **ressources humaines** et du rapport sur les **amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière**. Il a adopté deux résolutions intitulées « Rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, règles de conduite pour les membres du personnel, allocations pour personnes à charge, allocation spéciale pour frais d'études des enfants ayant un handicap, paiements et retenues, obligation des membres du personnel de fournir des renseignements les concernant, bénéficiaires d'un membre du personnel et suppression de postes » ; et « Faits antérieurs et préavis de résiliation d'engagement ». Le Conseil a également recommandé à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter les deux résolutions relatives à la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général et aux faits antérieurs.

45. Le Conseil a également pris note du **rapport de la Commission de la fonction publique internationale**, exprimant son appui aux recommandations y figurant.

Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

46. Le Conseil a pris note du rapport sur les réunions de trois **comités d'experts** et sur les **tableaux et comités d'experts et leur composition**.